



Dossier financier 2024-2025

ECOLE « LES TILLEULS »

Cette page double est votre feuille de route pour bien compléter ce dossier

Annecy, le 29/02/2024

Chers parents,

Le présent dossier est constitué de plusieurs feuillets.

- **Grille tarifaire 2024-25** : Elle est à conserver et c'est votre support pour compléter le contrat financier.
- **Convention financière 2024-25** : à remplir et rendre pour chacun de vos enfants scolarisés dans l'Ensemble scolaire Les Tilleuls/St Joseph. En cas de multiples payeurs, une seule convention est établie et signée par les parents mais deux SEPA-s sont rendus. Dans ce cas, il est important de bien renseigner le pourcentage des frais que chacun assumera.
- **Mandat SEPA** : à compléter et rendre uniquement pour les nouveaux payeurs ou en cas de changement de compte bancaire pour les anciens. Un seul mandat SEPA est à rendre par payeur, privilégiez la transmission avec le contrat financier de l'aîné.

Pour que l'inscription de votre enfant soit valide et que son traitement soit facilité, nous vous prions de prêter une attention particulière aux renseignements que vous porterez sur ces documents ainsi que les justificatifs et chèques demandés.

Généralités :

- ✓ Votre facture de scolarité est annuelle. Vous la recevrez sur Ecoledirecte, la dernière semaine de septembre, sous format numérique. Vos codes d'accès à Ecoledirecte vous seront distribués à la rentrée si vous ne les avez pas déjà.
- ✓ Le rang de l'enfant dans la fratrie scolarisée est important car il vous permet de calculer la remise appliquée sur la contribution annuelle.
- ✓ Le(s) avis d'imposition 2023 du foyer est (sont) à joindre au dossier pour les Catégories 1,2 et 3. Une seule transmission par payeur et par foyer est demandée avec le dossier de l'aîné.
- ✓ Les arrhes de scolarité et les frais de dossier pour une première inscription dans le groupe sont à payer par chèque à l'Ordre de « Les Amis des Tilleuls ».

Votre interlocuteur pour le dossier financier est

Madame Pottier – comptabilité des familles

04.50.09.19.65 ou apottier.lestilleuls@gmail.com

Tournez S.V.P ⇒

Contributions annuelles – en fonction des revenus du foyer	
Catégorie 1* : revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	410.00 €
Catégorie 2* : revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	605.00 €
Catégorie 3* : revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	730.00 €
Catégorie 4* : revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	860.00 €
<i>*En fonction de votre revenu net fiscal de référence tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition</i>	
Remise fratries - Aîné : tarif plein / 2^{ème} enfant : -20 % / 3^{ème} enfant : -30 % / à partir du 4^{ème} enfant : - 40 %	
+ Budget pédagogique pour un élève :	80.00 €
+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes : Attention : Tarifs 2023-2024	
Cotisation diocésaine	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i> 48.00 €
Cotisation UGSEL Primaire	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i> 5.50 €
Cotisation UGSEL Maternelle	obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i> 4.50 €
Cotisation APEL	conseillée, <i>facturée uniquement à l'aîné</i> 22.00 €
+ Assurance scolaire	facultative, Mutuelle Saint Christophe 13.00 €
+ Cambridge English 2 heures semaine sur 30 semaines – en fonction de vos revenus	
Si Catégorie 1* : revenu net fiscal annuel inférieur à 27 000 €	215.00 €
Si Catégorie 2* : revenu net fiscal annuel inférieur à 47 000 €	250.00 €
Si Catégorie 3* : revenu net fiscal annuel inférieur à 80 000 €	286.00 €
Si Catégorie 4* : revenu net fiscal annuel supérieur à 80 000 €	317.00 €

+ Services périscolaires -environ 144 jours scolaires - optionnel	
Pour les Maternelles :	
Garderie du matin (de 07h45 à 8h20) - forfait annuel	140.00 €
Garderie soir (de 16h20 à 18h00) - forfait annuel	210.00 €
Garderie à l'unité matin ou soir- fréquentation occasionnelle – (facturettes mensuelles)	6€/séance
Pour les Primaires – du CP au CM2 :	
Etude accompagnée du soir (16h30-18h00) - forfait annuel	430.00 €
Etude accompagnée à l'unité- fréquentation occasionnelle – (facturettes mensuelles)	8€/séance

Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires	
Tarif repas - Fréquentation régulière au moins une fois/semaine à jour fixe	6.00 €
Tarif repas - Fréquentation occasionnelle avec réservation à l'avance	6.80 €

La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet inclus par prélèvement au 10 du mois.

Le budget de restaurant scolaire et garderies à l'unité est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois et les séances d'études unitaires sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.

Tournez S.V.P ⇒